



**Laurent JOURDAN**

ljourdan@racine.eu

T. +33 (0)1 44 82 43 00

F. +33 (0)1 44 82 43 43

Barreau de Paris (1994)

Associé du cabinet Racine

depuis 2013

## ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ - CONTENTIEUX DES AFFAIRES

Laurent Jourdan est actif depuis plus de 20 ans dans le domaine des entreprises en difficulté et le contentieux des affaires.

Il assiste des entreprises et des créanciers dans le cadre des procédures de mandat ad hoc, conciliation, sauvegarde, redressement et liquidation judiciaire.

Il est particulièrement actif en restructuration de LBO et en reprise d'entreprises en difficultés.

Il est intervenu dans la plupart des dossiers mettant en œuvre le règlement communautaire : Parmalat Eurofood, Cœur Défense, Rover, EMTEC, etc.

Il est également intervenu dans les dossiers significatifs de ces dernières années : Fagor Brandt, Gad, Guy Degrenne, Terreal, Télémarket, Vivarte, Cauval, FRAM, etc.

Enfin, il a également une forte notoriété sur des contentieux aux enjeux significatifs en matière de responsabilité, conflits post-acquisition, conflits entre associés et contentieux des contrats commerciaux.

## DOMAINES D'INTERVENTION

- Prévention et traitement des difficultés d'entreprise (procédures amiables et judiciaires)
- Restructuration des LBO
- Reprise d'entreprises en difficulté
- Contentieux des contrats commerciaux
- Contentieux post acquisitions
- Conflits entre associés

## PARCOURS

- Wragge & Co (2010 - 2013)
- Lefèvre Pelletier & Associés (1999 - 2010)

## FORMATION

- Doctorat d'Etat en droit (Université Paris I Panthéon-Sorbonne)
- DEA de Droit des Affaires (Université Paris I Panthéon-Sorbonne)

## LANGUES

Français / Anglais

## AUTRES

- Enseignant en Master II à l'IEP Paris (Institut d'Etudes Politiques) en droit des entreprises en difficulté
- Ancien enseignant en droit des entreprises en difficulté de l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne (CAVEJ)

## PUBLICATIONS

- « La compensation : consécration et interrogations », *Le Journal des Sociétés*, septembre 2016
- « Un créancier d'une entreprise en difficulté peut-il présenter un plan de redressement qui en prévoit la prise de contrôle ? », *Option Finance*, mars 2015. Article co-écrit avec Antoine Diesbecq.